

Le 9 décembre 2016

[Traduction]

Immersion en français

M. Higgs : Les réponses du ministre de l'Éducation à mes questions hier ont suscité beaucoup de préoccupations. D'après ses réponses, nous pouvons déduire que la diminution probable des inscriptions par suite du rétablissement du point d'entrée en 1^{re} année ne le préoccupe pas du tout. Pourtant, elle le devrait, car elle préoccupe certainement les écoles rurales du Nouveau-Brunswick.

La question est urgente, car, selon certaines des études menées sur la fermeture d'écoles dans les régions rurales, les CED ont mentionné l'absence d'un programme d'immersion comme raison pour fermer l'école. Si une école perd son programme d'immersion parce que le gouvernement est revenu à un modèle moins inclusif, c'est injuste pour les petites collectivités. Encore une fois, je demande au ministre s'il va prendre aujourd'hui l'engagement d'enjoindre aux CED de ne pas invoquer la perte du programme d'immersion précoce pour fermer une école au titre de la politique 409.

L'hon. M. Kenny : Ce qui me préoccupe encore aujourd'hui est la répétition. C'est comme une poupée qui, lorsqu'on tire la ficelle, répète inlassablement la même rengaine.

La question est toutefois sérieuse. Nous affecterons les bonnes ressources. Nous avons tenu des consultations avec nos CED et nous communiquons avec tous nos éducateurs dans l'ensemble de la province. À mesure que le temps passera, nous prendrons connaissance des chiffres et nous continuerons de travailler pour nous assurer de déployer les bonnes ressources.

Nous sommes aux prises avec une opposition qui veut toujours ralentir les choses et trouver un sujet de discussion controversé. En voilà de la négativité. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons avancer les choses. De ce côté-ci de la Chambre, nous aurons le meilleur système d'éducation qui soit pour aller de l'avant. Au cours des derniers mois seulement, nous avons réglé la question de l'équité salariale avec nos assistants en éducation et nos bibliothécaires. Pas plus tard qu'hier, nous avons signé une entente avec les conducteurs d'autobus et les concierges. Nous travaillons de concert avec nos éducateurs. Nous travaillons avec notre population et nous faisons des progrès.

M. Higgs : Malheureusement, la seule chose qui n'est pas faite est de suivre un processus de prise de décisions basé sur les faits. Je veux être très clair sur la question ce matin, et être plus que juste à l'endroit du ministre, à propos du plan politique prévu pour changer l'immersion précoce et des conséquences possibles sur les écoles rurales. Pour la dernière fois, permettez-moi de demander au ministre s'il va prendre aujourd'hui l'engagement d'enjoindre aux CED de



ne pas invoquer la perte du programme d'immersion précoce comme raison pour fermer des écoles au titre de la politique 409. Je veux seulement une réponse simple.

L'hon. M. Kenny : Nous nous servirons des politiques en vigueur à l'heure actuelle et puis nous travaillerons et communiquerons avec nos CED. Nous veillerons à ce que les bonnes ressources soient en place en vue de l'inscription de l'année scolaire qui vient, en 2017. Tout est une question de communication, et j'estime avoir la capacité de le faire, soit de communiquer avec les gens du Nouveau-Brunswick et de maintenir le dialogue, de rappeler les gens au téléphone et de parler aux personnes qui font réellement ce qu'il faut au Nouveau-Brunswick, soit nos éducateurs.

Lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, nous l'avons vu procéder à des compressions et à des réductions radicales au sein du ministère de l'Éducation, museler tous nos éducateurs, ainsi que notre fonction publique, et les paralyser. À l'heure actuelle, je pense que le député d'en face essaie simplement de réaliser des gains politiques. Nous avons pris un engagement électoral et, contrairement à l'opposition, nous avons réellement honoré cet engagement. Nous continuerons de travailler de manière positive, de nous occuper des défis qui nous attendent au sein de notre système d'éducation et de faire ce qu'il faut pour que tout le monde ait accès à la meilleure éducation possible.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Je dois m'écarter un petit peu du sujet, car le ministre nous a accusés de museler les éducateurs. Cela pourrait laisser sous-entendre que le gouvernement ne veut pas que les membres du personnel enseignant soient muselés. Nous avons demandé leur apport à maintes reprises. Nous avons toujours demandé leur apport ; je m'oppose donc à ce qui a été dit. Ce qui est sous-entendu, c'est que le gouvernement veut entendre le personnel enseignant. Nous avons demandé à maintes reprises ce qui suit : Le gouvernement laissera-t-il les enseignants parler? Le gouvernement actuel dira-t-il : Nous voulons entendre les enseignants? Écoutons-les. Le ministre conviendra-t-il que nous avons besoin de les écouter? Retirez la muselière, laissez le personnel enseignant s'exprimer sur le programme et laissez-le trouver une solution pour nous, parce que nous avons prouvé à maintes reprises à la Chambre que nous ne pouvons pas y arriver. Le personnel enseignant peut obtenir des résultats, et c'est tout ce que nous demandons.

L'hon. M. Kenny : Nous obtenons des résultats. Nous communiquons avec nos éducateurs. De fait, je reçois beaucoup de courriels et d'appels téléphoniques et je tiens des rencontres individuelles avec des éducateurs dans l'ensemble de la province. Nous avons passé beaucoup de temps à dialoguer avec nos éducateurs, et nous voulons poursuivre cette belle relation. C'est ainsi que nous voulons procéder au Nouveau-Brunswick. Nous avons une opposition qui essaie encore de semer la peur en disant que le ciel nous tombe sur la tête. Oui, nous apportons des changements, et, oui, cela causera quelques désagréments. Cela ne fait aucun doute. Toutefois, nous devons apporter des changements pour pouvoir nous améliorer. Le statu quo n'est pas de mise.



Je crois que, grâce aux consultations que nous avons tenues sur nos plans d'éducation de 10 ans qui sont mis en oeuvre, au dialogue que nous entretenons avec nos éducateurs ainsi qu'à nos consultations et conversations qui se poursuivent avec les éducateurs... De fait, j'en ai rencontré deux hier qui sont venus présenter des idées fantastiques. Le Nouveau-Brunswick compte de grands innovateurs, et nous voulons nous assurer qu'ils intègrent leurs idées dans un plan pour aller de l'avant. Merci.

M. Higgs : Nous n'avons pas obtenu de réponse à propos de la politique 409 et de la décision de ne pas offrir les programmes d'immersion en français, ce qui donnerait la possibilité de fermer des écoles. Nous avons vu que, oui, il y a effectivement des communications, mais que les communications se font aussi ainsi : Voilà ce que nous faisons, alors voici la consultation ; vous n'y avez peut-être pas assisté, mais cela ne veut pas dire que nous n'en avons pas tenu.

Nous avons entendu de nombreuses plaintes selon lesquelles il n'avait pas été possible d'obtenir les réponses ou les assurances voulues lors des séances tenues pour permettre aux parents de poser des questions sur le plan d'ordre politique visant à modifier l'immersion précoce. Certaines des préoccupations des parents et des administrateurs, d'ailleurs, portaient sur la question d'avoir du personnel enseignant compétent. Des parents ont lu les rapports selon lesquels le recrutement d'enseignants compétents en immersion constitue déjà un défi — et souvent, on n'arrive pas à en trouver —, et la soudaine décision politique préoccupe de nombreux administrateurs au sein du système. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre le plan de son gouvernement pour recruter des enseignants et des ressources humaines en vue du changement prévu à l'immersion précoce? Merci.

L'hon. M. Kenny : Toutes les professions, peu importe le secteur, connaissent des problèmes de recrutement, et le secteur de l'enseignement ne fait pas exception. Nous avons affecté des ressources afin de déterminer où nous pouvons trouver de nouvelles recrues, des personnes qui sortent de l'université ou qui enseignent ailleurs au Canada. Nous sommes prêts à faire des affaires ici dans la province.

Oui, il y a des défis à relever. Cela ne fait aucun doute, mais nous avons des ressources en place. Lorsque nous verrons les inscriptions et ainsi de suite, à ce moment-là, nous devons déterminer où nous aurons besoin de ressources, à quel endroit précis. Nous investissons les sommes et les ressources nécessaires aux bons endroits. Lorsque l'autre gouvernement était au pouvoir, tout ce qu'il a fait était de procéder à des compressions et à des réductions radicales. Nous agissons de manière très stratégique. Nous avons beaucoup de ressources en place et nous serons en mesure de relever les défis au cours de la nouvelle année, en 2017.

M. Higgs : Mon collègue, le député de Hampton, nous a dit qu'il était essentiel que les écoles aient leurs ressources humaines en place au plus tard en mars pour l'année scolaire qui commence au mois de septembre suivant. Nous pouvons tous consulter un calendrier et nous rendre compte que mars approche à grands pas. Le ministre nous dirait-il à tout le moins s'il



visé le mois de mars comme date butoir pour que le personnel enseignant et les ressources nécessaires soient en place, et à quel moment il s'attend à réaliser le plan?

L'hon. M. Kenny : Notre plan est en cours. Nous y travaillons en ce moment même. Notre ministère travaille avec beaucoup de diligence avec toutes les écoles dans les districts de l'ensemble de la province. Une fois que nous aurons les chiffres définitifs et que nous pourrions déterminer où les ressources sont nécessaires, nous pourrions fournir les renseignements demandés. La collecte des renseignements se déroule en ce moment. Nous travaillons tous les jours pour déterminer où les ressources sont nécessaires.

Ce que nous avons à dire, c'est que nous affecterons dans notre système d'éducation le plus de ressources possible, le plus d'argent possible, pour nous assurer d'avoir les meilleures ressources qui soient. Tous les jours, nous voyons ici l'opposition jouer les prophètes de malheur. Le système ne s'effondre pas, comme elle dit. À mon avis, nous améliorons notre système d'éducation. Ce sera le meilleur système d'éducation que le Nouveau-Brunswick ait jamais connu. Merci.

M. Higgs : La préoccupation, bien entendu, c'est de former des gens pour tout nouveau programme. La préoccupation, bien sûr, c'est que les annonces sont faites et les faits sont établis ensuite. On dirait un programme de contrôle de la qualité qui a mal tourné. Le ministre peut-il informer la Chambre de tout plan de formation et de perfectionnement professionnel mis en place pour que les enseignants puissent travailler avec les élèves qui éprouvent des difficultés en immersion?

L'hon. M. Kenny : Comme je l'ai dit, nous mettrons les bonnes ressources en place pour gérer les prochaines inscriptions en 2017. Notre ministère ainsi que les CED et les directeurs généraux travaillent avec diligence pour analyser la situation. La situation actuelle n'est pas différente de celle des autres années. Chaque année, nous traitons les mêmes questions concernant la croissance ou divers changements démographiques dans l'ensemble de la province.

La situation actuelle n'est pas tellement différente, sauf que nous mettrons bel et bien les ressources aux bons endroits. Voilà la différence. Dès son arrivée au pouvoir, l'ancien gouvernement n'a fait que des compressions à n'en plus finir. Nous mettrons les bonnes ressources en place. Lorsque nous disposerons des chiffres nécessaires pour agir, nous pourrions faire rapport à la Chambre et déterminer la direction que nous prendrons. La situation n'est pas différente de celle des années précédentes. Je pense que nous agissons de façon plus stratégique et que nous aurons un meilleur système en place.

M. Higgs : Bien entendu, en ce qui concerne la question qui nous préoccupe, il n'y a rien de nouveau. Nous avons ici un plan qui a été établi il y a bien, bien des années. Le plan a été remplacé en 2007 ou en 2008, dans ces eaux-là. Nous ne connaissons pas les détails de ce plan. Le plan actuel est remplacé par un autre plan — j'imagine que vous pourriez récupérer le document auprès de Recycle NB ; pourtant, la suite des choses n'est pas encore bien définie.



À tout le moins, le ministre peut-il informer la Chambre de l'échéancier et du plan concernant la révision du programme d'études en immersion, si un tel échéancier ou plan existe?

L'hon. M. Kenny : Encore une fois, les gens d'en face cherchent à connaître des dates précises et tout le reste. Il y a de nombreuses variables au sein du ministère de l'Éducation. Ce que nous faisons tous les jours, c'est apprendre. Nous travaillons avec nos éducateurs et profitons du savoir-faire d'experts dans le domaine pour mettre les bons plans en place. Voilà ce qui se passe.

Nous devons rafraîchir la mémoire des gens d'en face. Nous venons de publier le plan d'éducation de 10 ans il y a deux ou trois mois ; beaucoup de travail se fait donc dans les coulisses et avec nos éducateurs. Le chef de l'opposition pense qu'il ne se passe rien au ministère de l'Éducation. Je dois vous dire que les gens remarquables qui travaillent au ministère de l'Éducation partout dans la province déploient chaque jour des efforts acharnés pour que... Nous devons reconnaître leurs mérites.

Ce que nous constatons aujourd'hui et chaque jour, c'est que le député d'en face dit que le système est brisé. Permettez-moi d'être d'un autre avis. Je pense que nous aurons désormais le meilleur système d'éducation qui soit. Ce que nous faisons, c'est que nous partons d'un point et nous allons de l'avant. Nous avançons dans la bonne voie. Chaque jour, je suis vraiment irrité par le fait que les gens d'en face essaient de trouver un sujet qui est négatif, négatif, négatif. Nous voulons être optimistes.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : À mon avis, les faits et les résultats liés à ce que nous observons dans le système d'éducation et les résultats que nous avons observés au cours des dernières années parlent d'eux-mêmes. Malheureusement, les faits ne jouent aucun rôle dans la prise de décisions du gouvernement actuel. Ils n'ont pas d'importance.

Pour revenir sur la question des enseignants qualifiés, nous avons déjà entendu que, au sein de notre système, il arrive parfois que des non-enseignants enseignent effectivement en immersion française parce qu'il est si difficile de trouver des enseignants qualifiés. Le ministre sait-il que la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, dans sa description du rôle d'enseignant, ne mentionne pas l'enseignement du programme d'études comme faisant partie du travail de l'enseignant? Le ministre convient-il qu'il s'agit là d'un oubli, à tout le moins?

L'hon. M. Kenny : Je vais encore répéter que nous mettrons les bonnes ressources en place. En fait, l'ancien gouvernement a réduit le nombre de coordonnateurs. Nous, nous augmentons le nombre de coordonnateurs dans les salles de classe. Nous nous assurerons expressément d'avoir les bonnes ressources aux bons endroits après que nous aurons obtenu les données pertinentes, soit au cours des prochains mois.



Nous avons un plan. Les parlementaires de l'ancien gouvernement n'avaient aucun plan. Nous sommes déterminés. Les gens d'en face ne sont pas déterminés. Nous fournissons plus de ressources. Ils font des compressions. Nous sommes optimistes. Ils sont pessimistes. La différence entre l'opposition et le gouvernement est frappante.

Nous voulons dire aujourd'hui à la population du Nouveau-Brunswick que nous allons de l'avant avec un plan qui assurera une stabilité dans l'avenir. Avec le temps, il s'agira du meilleur système qui soit, et ce sera le meilleur pour tous les gens du Nouveau-Brunswick partout dans la province. Il ne s'agit pas d'une approche gouvernementale universelle. Tout le monde a un rôle à jouer à cet égard, et nous comptons sur l'appui et l'optimisme des gens du Nouveau-Brunswick, mais pas sur le pessimisme des gens d'en face.

M. Higgs : Bien sûr, le tout a été provoqué par un plan de 10 ans qui faisait partie de l'optique initiale du gouvernement — un plan de 10 ans qui ne comprenait pas le changement prévu au programme d'immersion en français. Voilà toute une omission dans le plan de 10 ans. Un des coprésidents chargés de l'élaboration du plan de 10 ans a dit que nous devrions avoir de la stabilité en salle de classe et que nous ne devrions apporter aucun changement du genre au système en ce moment. Malgré les beaux discours qui se répètent sans cesse, deux messages très contradictoires sont véhiculés. On parle d'assurer une stabilité en salle de classe. C'est exactement ce que nous cherchons — la stabilité en salle de classe. Voilà l'occasion qui s'offre à nous, l'occasion pour les personnes travaillant dans les salles de classe de jouer un rôle dans l'élaboration du futur programme d'études.

Le ministre expliquera-t-il le raisonnement qui sous-tend le nouveau règlement sur les compétences des enseignants qui se trouve dans la dernière édition de la *Gazette royale*?

L'hon. M. Kenny : Le chef de l'opposition parle de stabilité. Je ne sais pas ce qui a changé au cours des deux ou trois dernières années, comparativement à l'époque où il était ministre des Finances et ne réussissait pas à équilibrer les comptes. Une fois que l'ancien gouvernement a fait des compressions et réductions radicales dans l'éducation, il n'y avait aucune stabilité. Maintenant, les gens d'en face parlent de stabilité ; j'ai donc un peu de mal à les comprendre. Je conviens que nous devons assurer une stabilité au sein du système et que nous devons affecter les bonnes ressources aux bons endroits au lieu de faire des compressions. Voilà ce que nous faisons.

Ce qui est aussi intéressant aujourd'hui, c'est que les gens d'en face veulent choisir soigneusement les faits dont ils veulent tenir compte. En 2012, lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir, leur gouvernement a engagé deux anciens éducateurs et ministres de l'Éducation, un Conservateur et un Libéral. À la demande de l'ancien gouvernement conservateur, ces derniers ont produit un important rapport qui indiquait que le point d'entrée de l'immersion précoce en français devrait être en 1^{re} année. Le député qui est porte-parole en matière de l'Éducation nous a aussi dit qu'il était préférable de commencer l'apprentissage d'une deuxième langue le plus tôt possible. Le tout porte vraiment à confusion.



Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : J'imagine que ce que je dois retenir de la réponse, c'est que le ministre n'est peut-être pas au courant des compétences requises conformément à la dernière annonce publiée dans la *Gazette royale*.

D'ailleurs, permettez-moi de parler des compétences. Ma préoccupation... Nous avons vu les bilans. Nous avons constaté que les résultats ne sont pas bons. Nos résultats montrent que les objectifs ne sont pas atteints. Nous voulons faire mieux. Notre objectif consiste à faire mieux. Le nouveau règlement qui est publié dans la *Gazette royale* réduit en fait les exigences requises pour pouvoir enseigner au Nouveau-Brunswick. Nous savons maintenant qu'il est difficile de trouver des personnes compétentes pour enseigner en immersion. Je déteste l'idée que le règlement vise expressément à abaisser les compétences exigées des enseignants en immersion précoce au titre du rétablissement du point d'entrée en 1^{re} année.

Le ministre expliquerait-il les autres raisons invoquées par son gouvernement pour abaisser les compétences exigées, tel qu'il est énoncé dans le nouveau règlement figurant dans la *Gazette royale*?

L'hon. M. Kenny : Encore une fois, je vais expliquer à l'opposition que nous affecterons les bonnes ressources et trouverons les meilleurs enseignants de toute la province pour nous assurer d'avoir les bonnes ressources en place en vue de la prochaine année scolaire. C'est la même situation chaque année. Nous connaissons des hauts et des bas dans l'ensemble de la province ainsi que des changements démographiques dans les différentes régions de la province. Nous travaillerons avec les districts en particulier pour évaluer le nombre d'inscriptions, faire en sorte d'avoir les bonnes ressources en place et procéder à un bon recrutement. Beaucoup de travail est en cours en ce moment même pour régler les questions mentionnées.

Je tiens à dire à la population du Nouveau-Brunswick que nous mettons les bonnes ressources en place. Nous aurons les meilleurs plans d'éducation à l'avenir, et nous poursuivrons les améliorations mois après mois, année après année, dans l'avenir.

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

M. Stewart : N'est-ce pas ironique qu'il soit plus facile pour Enbridge d'obtenir du gouvernement Gallant un monopole de 50 ans que pour moi d'obtenir du ministre de l'énergie une seule réponse cohérente à propos de l'entente? Cela fait plus de 36 jours, mais il n'a pas donné une seule réponse franche et logique à mes très nombreuses questions fouillées et logiques. Je ne vais pas arrêter de poser des questions, car je le fais au nom des gens du Nouveau-Brunswick, alors qu'il répond au nom de Len Hoyt et d'Enbridge.



Commençons. Le ministre convient-il que, si la demande actuelle d'Enbridge auprès de la CESP est approuvée et que rien ne change, les tarifs résidentiels augmenteront d'au moins 30 %, 3 % et 3 % au cours des trois prochaines années, pour une moyenne de 12 %?

L'hon. M. Doucet : J'ai fait le compte hier, et la 36^e journée est aujourd'hui. En ce qui me concerne, de ce côté-ci de la Chambre, je pense que l'entente est assez vieille pour qu'un vote soit tenu. De ce côté-là de la Chambre, les gens jugent frivole la poursuite en justice. Ils la considèrent comme une farce. Le fait est qu'il y a deux poursuites pour un total de 820 millions de dollars — une somme exorbitante —, ce qui constitue un risque financier pour les contribuables de la province, et les gens d'en face considèrent la situation comme une farce.

Il demeure que nous travaillons à éliminer le risque pour les contribuables sans qu'ils aient à déboursier le moindre sou. Nous ne considérons pas du tout la situation comme une farce. Hier soir, c'était la première soirée en comité où des questions de fond m'ont été posées, et je salue le député du Parti vert, car il a posé des questions sur le projet de loi.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Stewart : Toujours pas de réponse, toujours pas de réponse. Le ministre de l'énergie veut en quelque sorte faire un tour du chapeau : Atcon, vente d'Énergie NB au Québec et maintenant Enbridge. Nous savons comment les deux premiers cas se sont terminés pour lui et ses collègues, et les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent donc au pire. Je pense que nous prendrons une autre voie, car de nombreuses autres questions demeurent sans réponse, et le public mérite de connaître la vérité sur toutes ces questions.

Voici un autre aspect préoccupant à propos du ministre responsable de l'énergie. Pourra-t-il répondre à ma question? Elle est très simple et porte certainement sur le projet de loi. Qu'advient-il des tarifs si l'utilisation du gaz, au titre du droit de concession d'utilisateur ultime, diminue ou cesse complètement? La clientèle sera-t-elle protégée?

L'hon. M. Doucet : Au député d'en face, je ne sais pas où il prend ses questions. Ce doit être auprès de Craig Leonard, car il prend toujours son téléphone. C'est la seule hypothèse que je peux formuler.

La CESP, la Commission de l'énergie et des services publics, détermine les tarifs en se basant sur les besoins en revenus de la compagnie. Les plafonds ont été établis et fixés à 3 %, 3 % et 3 %. Après 2020, la CESP aura plein pouvoir de déterminer les tarifs, ce qui aidera à stabiliser les tarifs dans tous les secteurs, y compris les secteurs commercial et industriel, et à assurer une certaine protection contre les augmentations importantes pour les catégories de clients, et ce, grâce à la surveillance de la Commission de l'énergie et des services publics. Ainsi, des hausses massives de tarifs ne seront plus possibles, car c'est ce que nous ne voulons pas voir — une hausse massive.

Le député d'en face continue de dire que le ciel nous tombe sur la tête et il continue de parler...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Je vais répondre à la question. La CESP examine le taux de rendement et la validité, mais elle ne protège pas les abonnés. Le projet de loi à l'étude semble confiner les clients résidentiels à une situation où ils utilisent un combustible dont le prix actuel est de 10 à 12 fois moins cher qu'il ne l'était de 2010 à 2013. Pourtant, leurs factures sont demeurées à peine inférieures à celles de sources d'énergie renouvelable, qui ont augmenté depuis.

Ne veuillez-vous pas à ce que les utilisateurs de gaz naturel du Nouveau-Brunswick ne bénéficient jamais des énormes économies dont ils pourraient bénéficier en raison de prix du gaz exceptionnellement bas? Pour chaque baisse de ces prix, Enbridge peut augmenter son tarif de distribution. Obligez-vous simplement les 12 000 personnes en question, qui constatent dans d'autres régions des factures de gaz maintes fois inférieures, à continuer de payer des tarifs supérieurs à ceux du marché en raison du gâchis causé par Enbridge au réseau de distribution du gaz naturel dans la province?

L'hon. M. Doucet : Le député d'en face n'a pas lu le projet de loi. Il n'a pas pris le temps de lire le projet de loi. J'aimerais savoir combien de temps nous avons consacré en comité à discuter de la question. Il a été incapable de poser des questions de fond. Il veut plutôt traîner des avocats dans la boue, des avocats dignes de confiance. Voilà les intentions du député d'en face. Les questions qui m'ont été posées portaient sur les avocats concernés, le conflit d'intérêts, la liste des lois visées, les avis juridiques et les notes d'information ministérielles. C'est ce que le député d'en face voulait savoir. Le projet de loi 6 proprement dit n'a pas été abordé.

En fait, une des questions qui a énervé le député d'en face et à laquelle il a consacré 25 minutes en comité était que nous avons déposé l'entente à l'Assemblée législative, ici, à la Chambre. Il se faisait du souci parce que nous ne l'avions pas affichée sur le site Web. Que faisons-nous ici? Le dépôt de l'entente sur le bureau de la Chambre ne pourrait être plus public, mais il se faisait du souci parce qu'elle n'était pas...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

(Exclamations.)

Le président : Le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin est rappelé à l'ordre.

Développement économique

M. Coon : Dernièrement, de bonnes nouvelles économiques ont été annoncées dans nos villes, mais les régions rurales du Nouveau-Brunswick sont laissées pour compte. Les taux de chômage des collectivités rurales et des petites villes sont de deux à trois fois plus élevés que ceux de nos villes, oscillant autour de 15 %. En septembre dernier, dans le Plan de croissance économique, le premier ministre a pris l'engagement de travailler avec les collectivités en vue de l'élaboration de leur propre plan de croissance économique régional. Les plans en question



prendraient appui sur les attributs, les atouts et les débouchés propres à chaque région de la province, et il est particulièrement essentiel que les régions rurales et les petites villes du Nouveau-Brunswick renforcent leur économie locale en procédant ainsi.

Ma question s'adresse à la ministre du Développement économique. Quand mettra-t-elle en oeuvre l'approche régionale de développement économique au Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : C'est avec plaisir que je répons à la question du député, parce que je lui accorde beaucoup d'importance. Vous savez, les régions rurales sont très importantes pour la croissance économique du Nouveau-Brunswick, et les entrepreneurs qui s'y trouvent le sont tout autant.

Hier, j'ai eu l'occasion de prendre la parole et j'étais peut-être un peu excitée, parce que nous avons beaucoup de bons résultats dans notre rapport annuel. Cela dit, comme vous avez pu le voir, j'ai démontré que le travail d'Opportunités Nouveau-Brunswick donne des résultats, et ce, partout dans la province.

Nous avons mis en place une équipe de personnes qui sont partout dans la province, autant dans le Nord que dans le Sud, et qui travaillent directement avec nos entreprises. Ces gens s'efforcent de trouver des façons d'augmenter les exportations et d'accroître le nombre d'emplois ; à cet égard, nous avons des résultats.

M. Coon : Dans sa plateforme électorale, le gouvernement actuel s'était engagé à établir des agences de développement économique gérées localement, qui pourraient jouer un rôle essentiel en facilitant le développement de stratégies économiques régionales. Quand la ministre va-t-elle établir ces agences de développement économique gérées localement, telles que promises, pour initier les plans de développement régionaux?

L'hon. M^{me} Landry : Vous savez, au cours de la dernière année, nous avons énormément consulté afin de créer notre Plan de croissance économique. Le gouvernement a également mis en place le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, qui est présidé par le premier ministre lui-même.

Vous savez, le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick travaille directement avec Opportunités Nouveau-Brunswick à cerner des possibilités dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Au cours de la dernière année, nous avons tenu 22 sommets sur les occasions que nous pouvons trouver partout ici, au Nouveau-Brunswick. Je pourrais en nommer quelques-uns ; il y a notamment les bleuets et le sirop d'érable.

Ce sont des possibilités que nous retrouvons dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Je pense que cela démontre l'intérêt de notre gouvernement pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick et toute la volonté qu'il a de s'occuper d'elles.



[Traduction]

M. Coon : Les régions rurales du Nouveau-Brunswick ont été le plus durement touchées par les compressions dans les services en raison de l'abandon d'infrastructures sociales comme des écoles, des palais de justice et des bureaux de Services Nouveau-Brunswick. L'un après l'autre, les gouvernements minent la base de l'économie rurale depuis des décennies par le truchement de politiques qui nuisent aux exploitations agricoles familiales, aux propriétaires de terrains boisés, aux travailleurs sylvicoles et à d'autres.

L'établissement d'une économie à faibles émissions de carbone peut en outre permettre de créer une main-d'oeuvre abondante et bien formée, dont une grande partie se trouve dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, afin de mettre en valeur les secteurs des biocombustibles, des bioénergies et des énergies renouvelables qui sont nécessaires à la transition. Voici ma question pour la ministre du Développement économique : Travaillera-t-elle avec moi pour que mon projet de loi, la *Loi sur les emplois verts*, soit adopté afin de créer les conditions propices à la croissance dans les secteurs en question?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Merci de la question. Comme vous le savez, nous travaillons extrêmement fort et nous sommes fortement convaincus que, partout dans la province, nous avons des occasions de faire croître l'économie. Nous avons des résultats probants et fiables : 2 965 emplois ont été créés en 2015-2016, et cela ne comprend pas ceux créés en 2016-2017. Je pense que des emplois sont créés partout dans la province. Nos sommets nous ont permis de consulter la population. Nous avons un Plan de croissance économique, un plan pour réduire le déficit, un plan d'éducation décennal et un plan d'action sur les changements climatiques. Nous avons tous les plans et toutes les mesures nécessaires pour faire croître notre économie.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Rapport de la vérificatrice générale

M. Fitch : Hier, la ministre du Développement économique a confirmé qu'Opportunités Nouveau-Brunswick n'avait pas vraiment permis à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de trouver un emploi et de toucher un chèque de paye. La semaine dernière, la vérificatrice générale a confirmé qu'Opportunités Nouveau-Brunswick avait échoué dans un autre aspect de son mandat, soit de mettre en oeuvre les recommandations qu'elle avait formulées pour éviter un autre fiasco comme celui d'Atcon.



En mars 2015, Stephen Lund, dirigeant d'Opportunités Nouveau-Brunswick, a affirmé qu'il verrait à la mise en oeuvre, dans un délai de six mois, des recommandations visant à éviter un autre fiasco comme celui d'Atcon. En octobre 2015, le discours avait changé, et la nouvelle date cible était en mars 2016. Toutefois, nous avons appris la semaine dernière que, lorsque la vérificatrice générale a tenté de prouver si ses recommandations avaient vraiment été mises en oeuvre, Opportunités Nouveau-Brunswick ne s'est pas montrée particulièrement coopérative. Le rapport de la vérificatrice générale a-t-il préoccupé la ministre du Développement économique de quelque façon que ce soit?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Je suis très heureuse de répondre à cette question concernant les objectifs que s'est fixés Opportunités Nouveau-Brunswick. Je peux dire que je suis très, très fière des résultats qui ont été annoncés, le 1^{er} décembre, dans son rapport annuel. Comme vous le savez, l'opposition semble chercher et fouiller dans le passé ; le rapport annuel était demandé par les parlementaires du côté de l'opposition depuis juillet.

Je me suis permis de vérifier quels avaient été les résultats d'Investir Nouveau-Brunswick, sous l'ancien gouvernement. Ainsi, pour une période de trois ans, de 2011 à 2014, l'objectif était de 3 050 emplois, et les résultats ont été de 2 300 emplois ; cela représente un taux de 79 %. Notre gouvernement a doublé l'objectif qu'il s'est fixé initialement pour la première année. Je pense donc que nous avons des résultats probants et que notre économie est en marche.

[Traduction]

Le président : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

